



C.I.Q. de la Prédina

☎ 06 65 32 45 26

www.predina.fr

✉ ciq.predina@laposte.net



Dimanche 6 juin 2021

28^{ème} V I D E - G R E N I E R

de la P R E D I N A à I S T R E S

de 08h00 à 17h00

DEVANT LE MINI-CENTRE DE LA PREDINA

Adhérents : 4 € le stand et 4 € le stand supplémentaire.
Non adhérents: 10 € le stand et 4 € le stand supplémentaire.
L'adhésion 2021 au CIQ est de 10 € par an

Les exposants devront obligatoirement fournir la photocopie recto-verso et lisible d'une pièce d'identité. Photocopie sur place : 1€

*Inscriptions le
vendredi 4 juin de
16h00 à 17h30 au
mini centre de la
Prédina.*

*Préinscriptions par
sms au
06 65 32 45 26.
ou par mél
ciq.predina@laposte.net*

*Informations
complémentaires sur
www.predina.fr*

Avec la crise sanitaire de la COVID-19, la réglementation évolue constamment. Nous appliquerons les directives des autorités municipales et préfectorales et nous les publierons sur le site du CIQ (www.predina.fr). Elles seront également affichées lors du vide-grenier. Le port du masque sera obligatoire pour les exposants et les visiteurs. Un espace de deux mètres sera laissé libre entre les stands des différents exposants.

Une même personne pourra toutefois obtenir deux stands côte à côte. Lors de l'inscription, afin de limiter le temps d'attente, les stands vous seront attribués automatiquement et dans l'ordre d'arrivée. Vous pouvez dès à présent vous préinscrire par courriel adressé à ciq.predina@laposte.net ou par sms au **06 65 32 45 26**.

Grillades et buvette sous réserve de l'autorisation municipale

Point GPS du vide-grenier :
N43°29.626' E4°59.315'

Ne pas jeter sur la voie publique

Adhérent 2021 oui non
Tampon

STAND N°

ATTESTATION ET DECHARGE

Je soussigné (*inscrire ses nom, prénom et adresse*)

Nom & Prénom :

Adresse :

m'engage à participer au vide-grenier organisé le 6 juin 2021 par le CIQ de la Prédina en vue de vendre exclusivement des objets qui me sont personnels et dont je me suis déjà servi, je certifie en outre que ces objets mobiliers ne sont pas hors d'état de marche.

J'atteste sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature ou avoir participé à une seule autre vente de même nature le _____ à _____
- être en mesure de pouvoir expliquer l'origine de l'achat des produits mis à la vente et que ce ne sont que des objets personnels et usagers.
- que cette vente au déballage ne me sert pas de paravent à une activité commerciale régulière non déclarée,

Je reconnais avoir été informé préalablement du règlement de la manifestation et atteste l'avoir accepté en toutes ses dispositions **et en particulier le port du masque.**

Je reconnais, en outre, avoir été informé préalablement de ce que le CIQ de la Prédina et/ou ses responsables ne sont (ne seront) en aucun cas tenu(s) responsable(s) en cas de casse, de vol ou de perte, lors de l'installation, de la vente et de la fermeture de la manifestation ainsi que de tout problème ultérieur qui pourrait intervenir concernant un produit que j'aurais mis en vente.

Je déclare en outre que, pour le cas où je laisserais un enfant mineur seul, ou des enfants mineurs seuls, à l'emplacement que j'ai réservé, cela se fera sous mon entière responsabilité, le CIQ de la Prédina et/ou ses responsables n'étant en aucun cas tenu(s) responsable(s) de mes actes.

La vente débutera à 08h00. La Police Municipale vérifiera le respect des horaires.

Je m'engage à laisser mon stand propre.

Signature

Fait à Istres,
Le vendredi 4 juin 2021

Liste des articles qui seront présentés à la vente lors du vide-greniers du 6 juin 2021.

(Rayez les mentions inutiles et complétez éventuellement)

- Vêtements
- Disques, CD et DVD
- Electro ménager
- Meubles
- Bibelots
- Jeux et jouets
- Livres
- Informatique
- TV et HIFI
- Articles de sport
- Bijoux

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit au vide-grenier de la Prédina qui aura lieu le : 06/06/2021.

Stand n°.

Nous vous rappelons les informations suivantes tirées du règlement affiché dans le mini centre et disponible sur notre site Internet www.predina.fr et dont nous pouvons vous imprimer un exemplaire moyennant une somme forfaitaire de 0,50 €.

L'installation des vendeurs se fera de 07H00 à 09H00. Le port du masque est obligatoire. L'heure de clôture du vide-grenier a été fixée à 17H00.

La présence des véhicules des vendeurs est interdite le jour de la vente de 08 heures à la fin de la vente.

Sont interdites l'exposition et la mise en vente :

- d'articles neufs ;
- de matériels de guerre, armes, munitions et éléments visés par le décret-loi du 18 avril 1939 ;
- de tout objet, publication ou autre support à caractère pornographique, raciste ou xénophobe **ainsi que la nourriture.**

Chaque participant, devra être assuré auprès d'une compagnie en ce qui concerne sa responsabilité civile, tout comme l'organisateur de la manifestation.

Les stands devront être laissés dans un état de propreté irréprochable.

Vous trouverez à l'intérieur du mini centre de la Prédina (salle où ont eu lieu les inscriptions) :

- ~~Un coin café/thé offert aux exposants.~~ (Supprimé car incompatible avec les règles COVID)
- ~~Des sanitaires avec un point d'eau potable.~~ (Supprimé car incompatible avec les règles COVID)
- Des prises électriques pour faire tester les objets que vous vendez. (Accès réglementé pour un respect des règles COVID)

Sous réserve de l'autorisation municipale le stand grillades et la buvette seront à votre disposition.

L'équipe du CIQ de la Prédina vous souhaite un excellent vide-grenier.



REGLEMENT VIDE-GRENIER DU DIMANCHE 6 juin 2021 DE 08H00 A 17H00 ORGANISE PAR LE CIQ DE LA PREDINA.

Arrêté n° XXX/21 Récépissé n° XX/21. (Les numéros seront communiqués lorsque le vide-grenier aura été autorisé)

La participation au vide-grenier en qualité d'exposant est exclusivement réservée aux adhérents du CIQ.
Le tarif pour les non adhérents, inclus une journée d'adhésion (le jour du vide-grenier).

Les inscriptions **pour les adhérents et ceux qui voudront adhérer** auront lieu le vendredi 04/06/2021 de 16H00 à 18H30 au mini centre de la Prédina. Cet horaire pourra être modifié en cas de couvre-feu.

Les emplacements mesureront environ 8m² soit 4 mètres linéaires. Les adhérents en faisant la demande pourront obtenir un emplacement supplémentaire.

Le CIQ de la Prédina devra reverser à la municipalité une redevance d'1 € par mètre linéaire soit 4 € par stand. Les commerçants de la Prédina ont un droit de préemption sur les stands autour de leur pas de porte.

Prix des stands :

Adhérents : 4 € le stand et 4 € le stand supplémentaire.

Non adhérents: 10 € le stand et 4 € le stand supplémentaire.

L'adhésion 2021 au CIQ est de 10 € par an

Lors du départ, les exposants veilleront à ne laisser aucun objet sur leurs stands.

La participation à une braderie en tant que vendeur est réservée aux seuls particuliers à l'exclusion de tout professionnel.

Chaque vendeur ou échangeur se verra attribuer un emplacement numéroté par les soins de l'organisateur dont il ne pourra disposer qu'après avoir reporté son identité sur le registre visé par l'article L 321-7 et L 321-8 du Code pénal ; Il sera, par ailleurs, demandé à chaque exposant de dresser l'inventaire des objets mis à la vente. Cet inventaire sera remis à l'organisateur avant le début de la vente qui le joindra au registre côté et paraphé par le Commissaire de police tenu pendant toute la durée de la manifestation à la disposition des services de police et de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes ainsi que des services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Tout enfant mineur doit être accompagné d'un représentant de l'autorité parentale.

La surface totale de vente est supérieure à 300 m².

Le vide-grenier aura lieu devant et aux alentours du mini centre de la Prédina. L'installation des vendeurs se fera de 08H00 à 09H00. L'heure de clôture du vide-grenier a été fixée à 17H00.

La présence des véhicules des vendeurs est interdite le jour de la vente de 08 heures à la fin de la vente.

Sont interdites l'exposition et la mise en vente :

- d'articles neufs ;
 - de matériels de guerre, armes, munitions et éléments visés par le décret-loi du 18 avril 1939 ;
 - de tout objet, publication ou autre support à caractère pornographique, raciste ou xénophobe ;
- ainsi que la nourriture.**

Chaque participant, devra être assuré auprès d'une compagnie en ce qui concerne sa responsabilité civile, tout comme l'organisateur de la manifestation.